

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9658**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Assistant bibliothécaire- public et services en bibliothèque

Nouvel intitulé : Assistant bibliothécaire - Médiations numériques et culturelles (DU)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Pierre-Mendès-France Grenoble - Médiat Rhône Alpes - Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

325t Gestion et mise à disposition de ressources documentaires, conservation des archives

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'assistant bibliothécaire-public et services en bibliothèque gère une petite bibliothèque d'un point de vue documentaire, informatique et comptable.

Il met en oeuvre des actions de médiation en direction des publics : accueil, renseignement bibliographique, formation à la recherche d'information et animation culturelle.

La certification atteste que le titulaire est capable de :

- * Assurer efficacement le fonctionnement interne de la bibliothèque pour permettre son ouverture au public
- * Acquérir les documents nécessaires pour la bibliothèque
- * Mobiliser les méthodes de classification et de catalogage des documents
- * Assurer et conduire une politique documentaire : désherber et conserver
- * Accueillir, renseigner et orienter le public
- * Organiser une action culturelle
- * Conduire, animer une démarche de médiation en direction de publics différents

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bibliothèques municipales (petites et moyennes), bibliothèques des universités, des centres de recherche ou des unités de formation et de recherche, bibliothèques des réseaux départementaux de lecture publique, bibliothèques de comités d'entreprise, médiathèques

Assistant des bibliothèques, assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, adjoint du patrimoine et des bibliothèques, gestionnaire d'une unité documentaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- # Unité 1 Bibliothèques et bibliothécaires
- # Unité 2 Histoire et traitement des documents
- # Unité 3 Publics et médiation
- # Unité 4 Stage d'observation (uniquement pour les candidats post formation)

1) Après un cycle de formation la certification est globale.

Les évaluations ont la forme de :

- # contôles écrits : contenus bibliothéconomiques, analyses de livres, catalogage et indexation
- # présentation orale d'un dossier de bibliographie
- # présentation orale d'un projet de médiation
- # rapport d'observation du milieu professionnel et soutenance du rapport

2) En VAE :

Après recevabilité (3 années d'expériences en relation avec la certification), le candidat élabore et présente un dossier descriptif de ses activités et expériences. Il est convoqué à un entretien avec le Jury.

La validation peut être globale ou partielle sur une ou plusieurs des trois unités composantes (1, 2, 3) de la certification.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président : Conservateur des bibliothèques, directeur de Médiat Rhône-Alpes. Membres : * 2 professionnels des bibliothèques * 2 formateurs
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Président : Conservateur des bibliothèques, directeur de Médiat Rhône-Alpes. Membres : * 2 professionnels (un employeur et un salarié) * 3 représentants de la formation et de l'université

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : Le règlement des études de notre formation a été approuvé par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université Pierre Mendès France le 19 octobre 2004.	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Assistant bibliothécaire - public et services en bibliothèque" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 certifiés par an

<http://mediat.upmf-grenoble.fr>

Autres sources d'information :

mediat@upmf-grenoble.fr

<http://mediat@upmf-grenoble.fr>

Lieu(x) de certification :

Médiat Rhône-Alpes Université Pierre Mendès France

BP 47

38040 GRENOBLE CEDEX 09

04 76 82 56 28

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Médiat Rhône-Alpes

Site de Grenoble BP 47

38040 GRENOBLE CEDEX 09

04 76 82 56 28

Site de Lyon Bibliothèque universitaire Sciences Lyon I

BP 72215 69603 VILLEURBANNE CEDEX

04 26 23 71 47

Historique de la certification :

Certification suivante : Assistant bibliothécaire - Médiations numériques et culturelles (DU)